RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MARLES EN BRIE



AVIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Commission Communales des Impôts Directs s'est réunie le 27 février 2025.

Les procès-verbaux 6674 B et 6674 NB sont consultables au secrétariat de la mairie aux horaires habituels d'ouverture au public.

Cordialement.

Patrick POISOT,

Maire de Marles-en-Brie

